

# **AUTEURS DE VIOLENCE SEXUELLE ET CYBERCRIMINALITÉ :**

## **ETAT DES LIEUX**

Avec l'apparition des nouvelles technologies, la nature de la pornographie infantine et le nombre de personnes qui y ont accès ont considérablement évolué. L'arrivée d'Internet et l'utilisation massive des ordinateurs ont permis un développement fulgurant des réseaux pédophiles. Cette nouvelle technologie ne permet pas seulement la diffusion d'images, mais aussi le recrutement de mineurs.

Des milliers de pages pédophiles sont créés tous les jours sur Internet. Les spécialistes estiment à plus de 4 millions les sites ayant comme victime de jeunes mineurs, et même des bébés âgés de moins de 2 ans. Dans les forums et les blogs, les prédateurs profitent de l'anonymat pour chercher de nouvelles victimes. Ils déguisent leur identité dans le monde virtuel pour mieux attirer un jeune mineur à un rendez-vous, lui, bien réel.

En ce qui concerne les modes de production d'images, les récents progrès de la technologie ont facilité l'accès du grand public, dont font partie les exploiters sexuels, aux équipements vidéo et informatique perfectionnés et faciles à utiliser. Les caméras numériques et les webcams ont rendu la production d'images plus simple et plus économique. En même temps, le risque d'être découvert est moindre puisqu'il n'est plus nécessaire de faire appel à des tiers pour développer les photos ou modifier les vidéos, comme c'était le cas avec les appareils classiques. Bref, la technologie est devenue si facile à utiliser et si peu coûteuse, que le producteur de pornographie infantine peut désormais travailler à domicile.

Comme Internet passe les frontières, les images sont facilement accessibles depuis n'importe quel pays, ce qui accélère le succès économique d'une affaire ayant des milliards de clients potentiels. En même temps, le caractère international du réseau rend plus difficile la détection et la poursuite des exploiters. Les services de police et les agences chargées de la lutte contre la pédo-pornographie parviennent à fermer des dizaines de sites pédophiles tous les jours ; mais, au même moment, des centaines d'autres sont créés, ce qui complique la lutte contre ce fléau implanté partout, dans les pays développés comme dans les pays du tiers-monde.

## **1. Des chiffres alarmants**

- Plus de 2 milliards de dollars sont dépensés chaque année dans le monde pour la production de pornographie infantine et le fonctionnement des réseaux de prostitution d'enfants
- 50% de tous les enfants qui surfent sur Internet ont déjà été en contact avec une image pornographique
- 80% des enfants qui « tchatent » ont déjà été victimes de harcèlement sexuel, allant de la tentative de séduction verbale à l'abus sexuel
- ¼ des adolescents de 14 ans communique à autrui des informations personnelles dans les chats
- Un jeune « tchateur » sur 7 a déjà fait la connaissance d'une personne via Internet, et ce à l'insu des parents dans 6% des cas.
- Age moyen du premier contact avec la pornographie sur Internet : 11 ans
- 40% des enfants interrogés dans le cadre d'une étude canadienne affirment que leurs parents sont peu voire pas du tout au courant de leurs activités sur Internet
- 20 à 30% de l'industrie pornographique concerne les enfants.

## **2. Qu'est-ce que la pornographie infantine ?**

Avant même d'en venir à l'analyse de l'exploitation sexuelle des mineurs dans le cadre des nouvelles technologies, il faut clarifier le concept de « pornographie infantine ».

Dans la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, la pornographie infantine est définie comme : « *Toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant, à des fins principalement sexuelles* ».

La Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité définit la pornographie infantine comme « *toute matière pornographique représentant de manière visuelle et par le*

*biais d'un système informatique un mineur se livrant à un comportement sexuellement explicite ».*

Le groupe de spécialistes des crimes contre les enfants d'Interpol va au-delà du concept de l'image et définit la pornographie enfantine comme « *toute forme de représentation ou de valorisation de l'exploitation sexuelle d'un enfant, y compris des imprimés ou du matériel audio, qui ont pour thème principal le comportement sexuel ou les organes sexuels d'un enfant* ».

### **3. Plus jeunes, plus violents**

Les délits sexuels commis sur les enfants et les adolescents se sont multipliés avec Internet et les nouveaux moyens de communication, notamment : échange de pornographie enfantine entre adultes sur les réseaux ; envoi d'images pornographiques à des mineurs sur Internet ; utilisation d'Internet, des chats et des blogs pour préparer des attaques sexuelles.

Du fait de son caractère illicite, l'estimation globale de nombre de mineurs victimes des réseaux de pornographie enfantine varie entre 10.000 et 100.000. Des enfants de tous âges, y compris des bébés, sont utilisés à des fins pornographiques dans le monde entier. Une analyse attentive de la pédo-pornographie facilement accessible sur le marché international atteste que les victimes représentées sont de plus en plus jeunes et les images de plus en plus explicites et violentes.

D'après une étude américaine, 83% des détenteurs de matériel pédo-pornographique possédaient des images d'enfants âgés de 6 à 12 ans ; 39% possédaient des images d'enfants âgés de 3 à 5 ans ; et 19% possédaient des images de tout-petits et de bébés âgés de moins de 3 ans.

De même, 92% possédaient des images de mineurs mettant l'accent sur leur sexualité ou des images de mineurs engagés dans des activités sexuelles explicites ; 80% possédaient des images montrant la pénétration sexuelle d'un enfant, y compris des rapports sexuels oraux ; et

21% possédaient même du matériel pédo-pornographique dépeignant des scènes violentes telles que le viol, le ligotage et la torture d'enfants.

#### **4. Profil des consommateurs de pornographie infantile**

##### **Le consommateur curieux**

Il arrive que des internautes, en cherchant des sites de pornographie adulte, finissent par tomber par hasard sur des sites pédophiles. Peu conscients de la situation, ils se « laissent guider » et vont jusqu'au bout de leur visite.

Dans certains cas, l'internaute n'est pas forcément attiré par les enfants, mais, connaissant toute la gamme de la pornographie adulte, il est à la recherche d'un matériel plus insolite et décide de visiter un site de pornographie infantile.

Même si, dans les deux cas, l'internaute est poussé par la curiosité plutôt que par la déviance, il pourrait à cette occasion révéler une pédophilie latente jusqu'ici ignorée. Ce type de consommateur n'est pas nécessairement un pédophile passant à l'acte. Il ne faut donc pas faire l'amalgame entre ceux qui consomment de la pornographie infantile et les auteurs de délits sexuels sur enfants. Cependant, les spécialistes constatent des connexions entre eux et assurent qu'Internet joue un rôle d'accélérateur. Ces images nourrissent en permanence leurs fantasmes et l'internaute tombe dans le désir de voir des représentations toujours plus extrêmes. Un jour, en cherchant un stimulant plus puissant qu'une simple image, il pourrait en venir à abuser un enfant.

##### **Le consommateur « dérivatif »**

Ce profil comprend des personnes qui, pressées par les valeurs sociales ou par peur de la punition, se limitent à visiter des sites de pornographie infantile afin d'éviter le passage à l'acte. Cependant, même si un visiteur de sites pédo-pornographiques n'est pas forcément un abuseur d'enfants potentiel, il est important de souligner que, selon les statistiques, la plupart des pédophiles arrêtés pour agression sexuelle ou viol sur mineur possédaient 'importantes

collections de matériel pédo-pornographique. D'autre part, le consommateur dérivatif ne tient pas compte du fait que, en visitant ces sites, il alimente la production d'images pédophiles et donc l'exploitation sexuelle des mineurs qui se fait, elle, dans un monde bien réel.

### **Le consommateur « stimulé »**

Il s'agit de personnes qui, conscientes de leur attirance sexuelle pour les enfants, sont déjà passées à l'acte ou sont sur le point de le faire. Ils visitent donc les sites pédo-pornographiques dans le but d'alimenter leurs fantasmes pour de futures agressions.

## **5. Le rôle d'Internet**

### **Moyen de diffusion**

Dans certains cas, les enfants sont enlevés et forcés à participer à la production de matériel pédo-pornographique. Il s'agit le plus souvent d'enfants des rues issus de pays pauvres où les mineurs sont des proies faciles pour les exploiters sexuels.

Dans ce cas, le danger est « dans la rue » et Internet n'est que le moyen de diffusion d'un délit commis dans le monde réel.

### **Moyen de recrutement**

Le « tchat » est devenu l'un des premiers moyens de recrutement des mineurs pour la prostitution et la pornographie. Les stratagèmes inventés par les internautes pour approcher les enfants sont multiples. Cependant, en règle générale, ces sites sont utilisés par les exploiters pour rencontrer un mineur dans le monde réel, le séduire, le soumettre par des chantages psychologiques, ou même l'enlever pour le faire participer à des films pornographiques.

Dans les forums de discussion, l'exploiteur sexuel à la recherche d'un enfant profite du pouvoir de l'anonymat pour les séduire. En se faisant passer lui-même pour un adolescent, il

le persuade de continuer le contact ar mail. Après quelques conversations « innocentes », il réussit à obtenir la confiance du jeune pour obtenir son numéro de téléphone portable afin de fixer un rendez-vous « dans le monde réel ». La rencontre est la finalité de ce piège. D'autres proposent de faire, via la webcam, des séances de photos qui s'avèrent pornographique.

Même si tous les enfants sont des victimes potentielles de ce fléau, certains mineurs sont plus vulnérables que d'autres. Un enfant qui souffre d'isolement, vivant dans une famille peu unie et manquant d'attention ou d'affection, peut être amené à se connecter très souvent sur Internet afin de briser cette solitude à travers des contacts variés.

### **Auto-exploitation ?**

Il y a aussi le cas d'adolescents (le plus souvent des filles) qui, séduits par l'interdit et l'argent, réalisent leurs propres images pornographiques, parfois à la maison. Ils choisissent eux-mêmes d'exploiter leur corps à des fins commerciales, dans le but de s'acheter des produits de marque. Tel est le cas au Japon notamment, où un nombre important de jeunes filles sont amenées à participer à des films pornographiques, suite aux requêtes des hommes qui les approchent.

Dans ce cas, contrairement aux schémas de la prostitution enfantine classique, une partie des très jeunes filles s'impliquent de manière volontaire et occasionnelle ; elles ne sont pas victimes de proxénètes mais de la « culture de la consommation » et le plus souvent de problèmes familiaux ou sociaux. La faible médiatisation du phénomène et sa banalisation au sein de la société japonaise rendent plus difficile son analyse et la mise en œuvre de mesures de lutte. L'industrie du sexe au Japon représente aujourd'hui 1% du PIB, l'équivalent du budget de la défense nationale.

## **6. Une souffrance insurmontable**

Dans tous les cas d'enfants victimes de prostitution enfantine, le mineur aura du mal à avoir de nouveau confiance dans les personnes qui l'entourent. Même si, e principe, il est possible que les victimes travaillent sur ces expériences en psychothérapie (et parfois pendant plusieurs années), les personnes abusées sexuellement durant leur enfance en subissent généralement les conséquences durant toute leur vie.

Lorsque les mineurs sont filmés ou photographiés pour un site pédophile, les victimes souffrent d'un traumatisme supplémentaire. Les abus qu'elles ont subis sont fixés sur des images pornographiques accessibles aux personnes du monde entier, et ce pour une durée indéterminée.

## **Conclusion**

Aucun pays n'est à l'abri de l'exploitation sexuelle des enfants, c'est pourquoi combattre la pornographie infantile au niveau international est une tâche laborieuse. L'harmonisation des lois est essentielle pour pouvoir faire face de manière efficace à ce fléau croissant.

Au cours des dernières années, un nombre grandissant de pays se sont engagés dans la lutte contre l'esclavage sexuel et la pornographie de jeunes mineurs. Cependant, le nombre de sites se multiplie de plus en plus rapidement et les réseaux de proxénétisme trouvent, grâce aux nouvelles technologies, un marché toujours plus lucratif. Pour une lutte plus efficace contre les réseaux de production d'images à caractère pédophile, il est impératif d'approfondir les campagnes visant à la sensibilisation des consommateurs potentiels et à préparer les victimes potentielles à mieux se protéger des dangers d'Internet.

Pour cela, il faut mettre l'accent sur « la responsabilité du client ». Les visiteurs potentiels de sites pédo-pornographiques doivent être conscients que, même si ce ne sont pas eux qui utilisent les mineurs, en tant que consommateurs du produit ils font quand même partie de ces réseaux d'exploitation sexuelle. Comme dans la prostitution, là où il n'y a pas de clients, il n'y a pas de marché et donc pas d'exploitation.

Les parents ont également un rôle fondamental à jouer pour la protection de leurs enfants. Un enfant non sensibilisé aux dérives possibles d'Internet est un enfant qui court le risque d'en être la victime, et même si Internet se déroule dans un monde virtuel, ses risques et ses dangers sont bien réels.